



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 6 septembre 2022

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT

Présents : Mmes Sandrine AUGEAT - Sylvie BARTHELEMY - Céline BESSONNAT - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Constance FINAS - Stéphanie GREMERET - - Sylvie SAUNIER – Marie-Claire MULLIERE

MM. Dominique BOUILLOUX - Quentin D'ALASCIO - Yves LOMBARD - Sébastien LESSARD - Cédric TISSOT

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 5 juillet 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : remboursement d'une facture à une élue. Le Conseil accepte.

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UNE ELUE

Le Conseil est informé que des fanions multicolores ont été achetés pour la décoration de la fête patronale par Madame Marie-Claire MULLIERE. Cette dernière a dépensé la somme de 98.45 € chez le fournisseur Fillon (500m de guirlandes). Le Conseil accepte de lui rembourser cette facture.

INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE DE COUPES ET CESSIONS DE BOIS EXERCICE 2023

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de M. Dominique BOUILLOUX, à la suite de la proposition de l'ONF des coupes de l'exercice 2023, le conseil approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2023, les coupes réglées de la parcelle 13 t, sollicite en complément, l'inscription de la parcelle 13 a (coupes non réglées), demande le report du passage en coupe pour les parcelles 35, 36 a, 45 a.

PARTICIPATION FONCTIONNEMENT ULIS 2022

M. le Maire présente une demande de la mairie de Saint-Germain-du-Plain concernant les frais de scolarité d'une enfant de la commune fréquentant une classe spécialisée. Le Conseil accepte le versement de la somme de 79 € à cet établissement.

REMBOURSEMENT ARRHEs GITE 14 PERSONNES

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier reçu d'une administrée de Baudrières demandant le remboursement d'arrhes versées de 75 € à l'occasion d'une réservation du gîte 14 personnes le 20 août dernier. Elle explique que ses invités sensés occuper le gîte se sont désistés. Le conseil approuve ce remboursement.

ADOPTION REFERENTIEL COMPTABLE M57

Monsieur le Maire explique que la commune s'est portée volontaire pour adopter le référentiel M57 par droit d'option au 1^{er} janvier 2023. Il précise que, comme en M14, les communes de moins de 3500 habitants pourront appliquer un plan de compte abrégé. Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision. Le Conseil adopte ce nouveau référentiel.

AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention de délégation de compétence des transports scolaires des lignes communales ou intercommunales entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Commune de Baudrières arrivant à échéance au 15 août 2022. Il est nécessaire d'adopter un avenant à cette convention afin d'en prolonger la durée d'1 an, la portant au 15 août 2023. Le conseil accepte.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire évoque :

- Le remerciement de l'association « Ligue contre le cancer de Saône et Loire » à la suite du versement d'une subvention allouée lors du dernier conseil,
- L'invitation de Jérôme Durain à une réunion d'échanges à laquelle tous les élus locaux sont conviés,
- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires augmentant le coût de la masse salariale pour la commune,
- Le bilan semestriel des revenus des locations des gîtes communaux (Perrusson et gîte 14 personnes) diminué des charges de fonctionnement et des dépenses de gaz. Le retour sur investissement est positif,
- La commande de la borne d'énergie pour la structure d'accueil pour un montant de 4 473.75 € voté au budget 2022,
- L'estimation de la maison et du terrain de M REMETTER à Tenarre par le notaire. Les membres du conseil discutent du prix à proposer pour un achat éventuel,
- Le besoin éventuel de renfort en personnel technique,
- Le projet de la chaufferie bois en présentant la première esquisse : le conseil propose de la modifier,
- L'achat de matériel et la mise à disposition ponctuelle d'un agent technique pour l'entretien de l'étang de la Verne pour venir en aide aux bénévoles de l'Association de pêche,
- L'éventuel mise en place d'une cuve de récupération d'eau enterrée à installer derrière la mairie,
- La réunion prévue le 28 septembre 2022 de 8h à 12 h à Baudrières ayant pour but de discuter de la réfection de la route des Relouises en présence de certains représentants de la Com-Com,
- L'idée d'offrir un ticket de manège à chaque enfant des écoles du RPI à l'occasion de la fête du Troquis 2022.

Yves LOMBARD informe le Conseil :

- De la mise en place du paiement en ligne des factures de régies de la mairie (cantine, garderie, locations...) à partir de janvier 2023,
- Que le contrôle technique des chapiteaux du CIA doit être renouvelé et que plusieurs devis doivent être demandés,
- De la tenue d'une réunion de la commission communication le mardi 20 septembre à 18 h,

- De l'organisation de la fête du Troquis : animation musicale, labyrinthe, feux d'artifice, randonnée, démonstration de moto-cross, repas paëlla et poulet de Bresse, Olympiades, battage du maïs, expo moto et fête foraine sont au programme du week-end.

Nathalie TISSOT fait part :

- Des chiffres de la rentrée scolaire 2022/2023 : 211 élèves fréquentent cette année le RPI (93 élèves à St Vincent et 118 élèves à Baudrières). Trois nouvelles enseignantes ont pris leur poste. La nouvelle classe de Saint Vincent est opérationnelle. Les travaux ont été effectués pendant les vacances par l'employé de la commune de St Vincent. Les trois services de la cantine comptent plus de 100 enfants et 30 enfants fréquentent la garderie chaque matin et chaque soir,
- De l'analyse de l'eau de l'étang de la Verne par le laboratoire QUALIO de Besançon,
- De la réussite de la matinée des associations qui s'est déroulée le dimanche 4 septembre dernier. 16 associations étaient au rendez-vous. Cependant, suite à une remarque, l'édition de l'année prochaine sera certainement fixée à la même date que les journées associations des communes alentours,

Marie-Claire MULLIERE évoque :

- Le devis proposé par la société Bonnet - Thirode pour le changement du lave-vaisselle de la salle polyvalente. Un autre devis sera demandé à Tournus Equipement,
- Le conseil jeunes et le travail fourni pour la mise en place du labyrinthe de la fête du Troquis,
- La réunion du CCAS : Le repas du 9 octobre prochain et la distribution des présents se préparent, des ateliers « Bons jours » sur le thème du sommeil seront organisés,
- Le projet de rénovation de la roue du moulin de Tenarre et fait part des devis reçus,
- La visite très constructive du « jury fleurissement » le 24 août dernier : Après une présentation numérique de la commune, le comité s'est rendu sur plusieurs sites Baudriérois et a apprécié notamment la mise en œuvre des conseils donnés l'année précédente aux élus et agents techniques. Le compte rendu de cette visite sera donné en janvier 2023,

Colette JODAR-TORRES revient sur la finalisation de la campagne de recensement et de réfection des bornes à incendie de la commune et informe le Conseil que les numéros réfléchissants seront apposés prochainement sur chaque borne et que le fichier REMOCRA sera bientôt complété.

Dominique BOUILLoux informe le Conseil :

- Que la vente annuelle de bois sera ouverte aux personnes extérieures à la commune à partir du 1^{er} décembre 2022,
- Que certains détritiques issus du point propre passent à travers le grillage de la structure d'accueil. Un brise vue ou un filet sera placé afin d'éviter ce désagrément.

Sébastien LESSARD évoque la problématique du cimetière concernant les difficultés à l'entretenir. Une réflexion doit être amenée pour palier le zéro phyto. L'exemple de la mise en place d'un enherbement est donné.

Cédric DAUGE, Maire

